

À quelle fréquence et où les comités se réunissent-ils?

Les comités de Destination Canada (DC) se réunissent actuellement deux fois par année. Normalement, une première réunion a lieu à la fin de l'hiver ou au printemps, et une deuxième se tient en automne. Le lieu précis des réunions varie d'année en année, mais l'objectif est d'en tenir une dans le centre ou l'Est du Canada, et une autre dans l'Ouest canadien.]

Les membres doivent-ils se préparer avant une réunion?

Oui. Avant chaque réunion, les membres d'un comité doivent examiner les documents qui leur ont été acheminés par DC afin de participer efficacement aux discussions. Nous sommes conscients que les membres des comités ont des obligations quotidiennes, c'est pourquoi nous faisons de notre mieux pour ne pas leur imposer le fardeau d'une préparation exigeant beaucoup de temps. Nous avons comme objectif de maintenir un temps de préparation maximal de 30 à 60 minutes de lecture de documents.

Quelles sont les fonctions supplémentaires du président d'un comité?

Les fonctions supplémentaires du président d'un comité comprennent : i) informer les membres du comité et solliciter leur point de vue concernant les sujets à l'ordre du jour des réunions; ii) travailler en collaboration avec la personne de DC qui est responsable du comité lors de la préparation de l'ordre du jour des réunions; iii) assurer la direction et la gestion des réunions afin qu'elles se déroulent efficacement; iv) solliciter des commentaires et des suggestions au moyen d'une évaluation effectuée après chaque réunion; v) produire en collaboration avec la personne de DC qui est responsable du comité un rapport destiné au conseil d'administration de DC sur les résultats des réunions. Le président d'un comité peut également se voir demander à l'occasion d'assister à d'autres réunions de DC, notamment les séances annuelles de planification stratégique ou les réunions du conseil d'administration.

Est-ce que je conserve mon statut de membre si je ne peux pas assister à une ou plusieurs réunions?

Nous comprenons qu'il peut être difficile d'assister à toutes les réunions durant chacune des années de votre mandat au sein d'un comité. Cependant, si un membre manque deux réunions consécutives, DC se réserve le droit de lui demander de quitter le comité. En raison du caractère dynamique des réunions, c'est la participation en personne qui entraîne les meilleurs résultats. Néanmoins, si un membre ne peut être présent en raison d'un conflit d'horaire, le président du comité et la personne de DC qui est responsable du comité détermineront s'ils autorisent ou non que cette personne assiste à la réunion par téléphone, dans certaines situations particulières.

Si je ne peux pas assister à une réunion, est-ce qu'une autre personne faisant partie de la même entreprise que moi peut le faire en mon nom?

Non. La nomination à un comité est offerte à une personne et non à l'ensemble de l'entreprise au sein de laquelle elle travaille. Dans certaines situations particulières, il est possible que l'envoi d'une autre personne au nom d'un membre soit autorisé, mais la décision devra être approuvée par le président du comité et la personne de DC qui est responsable du comité avant la tenue de la réunion.

Si un de mes collègues siège déjà au sein d'un comité, puis-je tout de même poser ma candidature pour devenir membre d'un autre comité?

Bien que la représentativité des comités ne soit pas fonction de l'appartenance de ses membres à un organisme, DC souhaite constituer des comités consultatifs présentant des compétences, des expériences et des points de vue diversifiés afin que nous puissions bénéficier de conseils riches et variés, grâce à un éventail d'opinions le plus large possible.

Puis-je changer de comité avant la fin de mon mandat?

Non, ce n'est normalement pas permis. Toutefois, DC et les présidents des comités concernés pourraient autoriser le transfert d'une personne siégeant à un comité vers un autre comité avant la fin de son mandat si le membre présentant la demande fournit de bonnes raisons.

Si je suis un conseiller indépendant ou si je travaille pour une agence média ou de création, puis-je tout de même présenter ma candidature pour devenir membre d'un comité?

Non. Les conseillers indépendants et les personnes travaillant pour des agences médias et des agences de création ne sont pas autorisés à siéger à un comité. De temps à autre, selon les ordres du jour et les sujets, de telles personnes peuvent être invitées à venir donner une présentation à un comité afin que celui-ci puisse profiter de leur expertise.

Si j'ai présenté une candidature, quand DC communiquera-t-elle avec moi pour me dire si j'ai été sélectionné ou non pour devenir membre d'un comité?

En raison du grand nombre de personnes soumettant une candidature, DC s'efforcera de répondre à tous les candidats du mieux qu'elle peut, mais les personnes sélectionnées en vue d'être membres seront avisées au plus tard le 7 décembre 2018.

À quel moment la première réunion de 2019 est-elle prévue?

La première réunion des comités est censée se tenir au cours du premier trimestre (de janvier à mars) de 2019, mais l'emplacement et la date précise n'ont pas encore été déterminés par DC.